

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 25 Janvier 2016 à 20 H 30

Le 25 Janvier 2016 à 20 H 30, le Conseil Municipal de SAINT-ELOY-LES-MINES s'est réuni, en Mairie, sur convocations adressées par le Maire le 18 Janvier 2016.

Etaient présents :

Mme Marie-Thérèse SIKORA - M. Alain ROBERT - M. Jacky BOUKHALFA - M. Pierre BARILLIER - Mme Michèle BOUSCAVERT - Mme Huguette GUERLING - M. Michel RENAUD - Mme Marie-France DUBOST - M. Jean DURIN - M. Pierre MONTEIL - Mme Caroline LARRAYOZ - Mme Corinne SAFFRE - Mme Marjorie LE MAY - M. Bernard GRAND - Mme Jacqueline DUBOISSET - M. Christian JEROME - Mme Maryse PERRONIN.

Etaient absents – excusés :

M. Claude DEQUAIRE procuration à M. Pierre BARILLIER
 Mme Michelle POMPILI procuration à M. Alain ROBERT
 Mme Sophie JOUVE procuration à M. Pierre MONTEIL
 M. Jean-Claude FERANDON procuration à M. Jacky BOUKHALFA
 M. Christian JOUHET procuration à Mme Marie-France DUBOST
 M. Denis KAPALA
 Mme Eva BERNARD – procuration à Mme Marie-Thérèse SIKORA
 Mme Muriel DESARMENIEN
 M. Clément JAY procuration à Mme Michèle BOUSCAVERT
 M. Christopher DEMBIK

Le quorum étant atteint, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, nomme Madame Marjorie LE MAY secrétaire de séance.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, soumet le compte rendu du 17 Décembre 2015 au vote de l'Assemblée.

Après l'approbation du compte rendu à l'unanimité, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, passe à l'ordre du jour.

PRÉSENTATION SAINT ELOY 2020

Information au Conseil Municipal :

En ce début d'année, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, présente une situation d'avancement du projet Saint Eloy 2020 sur l'ensemble des fiches opérationnelles. Les annonces clés sont le lancement de l'OPAH avec l'animateur, et en parallèle le PLH, le choix du MOE pour la rénovation des places et de la traverse, le lancement de la construction de 15 logements sur l'ancien site de la Mairie. Sur le 1^{er} semestre 2016, 2 études d'opportunité et de faisabilité pour une maison de service et un pôle entreprise seront restituées ; il y aura la signature de la convention d'investissement qui inclura tous les projets de St Eloy 2020.

Un dossier a été remis à chaque Conseiller détaillant l'ensemble des réunions et l'avancement du projet.

DOSSIER DE CANDIDATURE FISAC

Rappel sur les modalités du FISAC :

Le décret fixant les nouvelles modalités d'attribution du FISAC est sorti mi-mai 2015 et précise le champ d'intervention et les modalités d'attribution. En effet, les contraintes budgétaires et les dysfonctionnements des dernières années, ont conduit à une refonte totale du dispositif qui se traduit par :

- *La mise en place de nouvelles modalités de sélection des dossiers, au moyen d'appels à projets,*
- *Une priorité donnée aux entreprises les plus fragiles, aux zones rurales et aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.*

Pour 2015, les thématiques sont :

- *Modernisation, création et attractivité des derniers commerces et des commerces multiservices en zones rurales,*
- *Modernisation et diversification des stations-services,*
- *L'accessibilité des commerces à tous les publics.*

Les dossiers présentés doivent comporter au moins une action se rapportant à l'une de ces priorités.

Objet et modalité de l'appel à projet :

L'objet de l'appel à projet vise à :

- *Promouvoir une offre de proximité qui réponde à l'évolution des attentes des consommateurs,*
- *Préserver le savoir-faire des TPE des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services et donner à celles-ci les moyens de se moderniser et de se développer,*
- *Favoriser la redynamisation des territoires.*

Les Combrailles peuvent porter une candidature dans le cadre d'une opération collective qui vise à maintenir ou à améliorer le tissu des entreprises commerciales, artisanales et de services de proximité, implantées en milieu rural.

Quatre types de dépenses peuvent être éligibles :

1/ Les dépenses d'investissement réalisées par les entreprises de proximité qui apportent un service à la population locale et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 million d'euros HT,

2/ L'amélioration du cadre dans lequel s'exercent les activités de proximité : locaux publics d'activité, la rénovation de la signalétique, la modernisation des halles et marchés couverts, les investissements de restructuration des centres commerciaux de proximité, la réhabilitation des centres-bourgs des communes rurales de moins de 3 000 habitants,

3/ La structuration des associations de commerçants : aide aux associations pour s'organiser, développement de la communication interne et de la communication externe et la mise en place d'animations et d'actions de promotion commerciale, mise en place des sites,

4/ La coordination de l'ensemble des acteurs du commerce et mise en place d'un pilotage des programmes financés, le développement d'une offre de services innovants mieux adapté aux besoins des consommateurs, le développement du professionnalisme et de l'innovation dans les pratiques commerciales, l'amélioration de l'offre commerciale et l'évaluation des opérations financées.

L'aide attribuée par le FISAC ne peut excéder 400 000 € pour les opérations collectives qui concernent les pays, les groupements de communes rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et 200.000 € pour les autres opérations collectives, avec nécessité d'afficher un co-financement local équivalent.

L'opération doit être réalisée dans un délai de trois ans à compter de la date de notification de la décision d'attribution de l'aide au bénéficiaire.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, présente alors au Conseil Municipal :

- En premier lieu, le dossier de candidature FISAC, établi conjointement par la Commune de Saint-Eloy-Les-Mines, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy et les Associations de commerçants, visant la fiche N°7 « Compléter et conforter l'offre commerciale » du programme de revitalisation du centre-bourg retenu par l'Etat et s'appuyant sur les trois principaux axes d'intervention suivants :

1/ Modernisation des établissements commerciaux et artisanaux

2/ Rénovation et restructuration du marché couvert et du marché de plein vent

3/ Accompagnement des Associations de commerçants en vue d'accentuer les actions de commercialisation et de communication

- En second lieu, l'économie générale du programme FISAC, projeté, mobilisant l'aide de l'Etat à hauteur de 385 823 € et une contrepartie des collectivités locales de même niveau et les modalités de réalisation de ce programme.

Madame le Maire liste les 27 fiches déposées :

- 1- Xavier CHARLAT
- 2- Sarl Perl d'O
- 3- Bar de l'Hôtel de Ville
- 4- Institut Cendrine
- 5- Optique GARNIER et OLIVIER
- 6- Auto-école DESROCHES
- 7- Pâtisserie PAYA
- 8- Le Tour de Pizz
- 9- Sarl SZYMANSKI

- 10- Entreprise BARSSE Rémi
- 11- AMET Pascal
- 12- Sarl Garage Saint Christophe
- 13- Coiffure Au Fil de l'Hair
- 14- Bulle d'Hair
- 15- Sarl MACHADO
- 16- SCI Eta et TP Vindrié
- 17- Sarl AMI
- 18- Sarl BEAUSOLEIL
- 19- Eurl REGINALD REVERDEL
- 20- Le Dauphin
- 21- Restaurant le Coq D'Or
- 22- LOPES Joaquim
- 23- Sarl St Eloy Matériaux
- 24- Electricité Générale MENAGER SAV
- 25- Garage PERRIN
- 26- Dôme Optique
- 27- Multiservices

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver le programme et l'économie du dossier de candidature FISAC relatif à la ville de Saint-Eloy-les-Mines et au Pays de Saint-Eloy, qui sera déposé dans le cadre d'une démarche collective portée par le SMAD des Combrailles, associant l'ensemble des partenaires (Communautés de Communes du Pays des Combrailles, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme).

Madame Jacqueline DUBOISSET demande quelques précisions sur le contenu des fiches.
Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, donne quelques exemples avec des actions commerciales ou d'accessibilité.

Monsieur Bernard GRAND demande ce qu'il est prévu de faire pour les commerçants qui n'ont pas les moyens de réaliser les travaux d'accessibilité.

Madame le Maire répond que la commune ne peut pas se substituer mais fera le maximum pour faciliter les travaux d'accessibilité ; après il faut changer la Loi.

En complément, Monsieur Bernard GRAND considère anormal que la commune, n'adhérant pas au SMADC, puisse bénéficier des études et avantages du syndicat.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, répond que dans ce dossier c'est le SMADC qui a bénéficié de l'ingénierie de Saint Eloy, mais la préfecture demande à ce que les dossiers FISAC soient déposés par pays, mettant les communes de côté. Suite à cette réponse, la délibération est soumise au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a :

1/ Approuvé la candidature FISAC dans le cadre d'une démarche collective portée par le SMAD des Combrailles qui associerait l'ensemble des partenaires visés ci-dessus

2/ Approuvé le programme et l'économie du dossier de candidature FISAC relatif à la ville de Saint-Eloy-les-Mines et au Pays de Saint-Eloy

3/ Donné tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions

EPF SMAF : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN SUPPLÉANT

Par courrier du 14 décembre 2015, l'EPF SMAF informe la Commune que le bureau du 29 octobre 2015 a validé l'adhésion de Saint Eloy Les Mines. Il convient donc, et à leur demande, de désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la Commune.

Monsieur Pierre BARILLIER, Adjoint à l'environnement fait un bref rapport sur les missions de l'EPF SMAF et le coût que cela engendrera pour les éloyens.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1/ Se prononce favorablement sur les désignations suivantes :

- Titulaire : Monsieur Pierre BARILLIER, Adjoint au Maire
- Suppléant : Monsieur Jacky BOUKHALFA, Adjoint au Maire

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLE CENTRE DE GESTION

Le Centre de Gestion 63 (CDG 63) a en charge les visites médicales des agents territoriaux. Les rendez-vous médicaux avaient lieu au Centre de Circonscription de Saint Eloy Les Mines, mais le local ne permettait pas de les réaliser dans de bonnes conditions.

Ainsi, nos agents pouvaient se retrouver convoqués à Saint Gervais ou Riom.

Afin de limiter le temps de déplacement et de conserver une proximité avec le CDG 63, la Commune et le service médical, se sont entendus pour identifier une salle de la Maison des Associations remplissant les conditions optimales de visite.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1/ Donne son accord pour autoriser, Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition.

CONVENTION D'ENTRETIEN DES CIRCUITS DE RANDONNÉE VTT DU PAYS DES COMBRAILLES

L'Office de Tourisme des Combrailles propose à la commune qu'un circuit VTT passe par son territoire.

A cet effet, il est demandé à la Commune la signature d'une convention par laquelle elle s'engage à effectuer régulièrement (1 fois par an avant le 15 juin) l'entretien des chemins empruntés par ce circuit.

De son côté, l'Office de Tourisme s'engage à coordonner les différents acteurs et à en assurer la promotion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette convention.

APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SAINT ELOY

La Communauté de Communes a interrogé chaque Commune pour identifier les services rendus mutualisables au travers d'un questionnaire.

Seule une minorité de Communes a répondu, mettant en avant, une faible volonté d'évolution des compétences.

La loi NOTRe bouleverse le paysage territorial ainsi que les missions.

Ainsi la Communauté de Communes propose d'appliquer uniquement les compétences obligatoires fixées par la loi et de relancer une réflexion après le 1^{er} Janvier 2017, date à laquelle le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) sera entériné.

Après en avoir délibéré avec 1 abstention de Michel RENAUD, le Conseil Municipal prend acte du schéma de mutualisation de la Communauté du Pays de Saint Eloy.

Questions Diverses

Monsieur Michel RENAUD demande le coût de l'insertion du flux d'information de La Montagne sur le site de la commune et demande l'intérêt. Car en effet il considère que les personnes qui vont sur internet, accèdent plus rapidement sur le site de La Montagne que sur le site de la commune, et de plus, le déroulement des informations est mal fait, puisqu'il est impossible de revenir en arrière.

Madame le Maire répond que ce flux a été mis en place pour rénover la communication sur le site de la commune et le coût est de l'ordre de 290€.

Monsieur Michel RENAUD conteste le paiement de ce genre de service et ajoute que les contenus du site de Saint Eloy ne sont pas tenus à jour et pour preuve, le dernier compte rendu du Conseil Municipal est d'octobre.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire demande aux services de tenir à jour le site et rappelle que ce n'est pas la première fois.

Madame Marie-Thérèse SIKORA énonce que l'ordre du jour est épuisé et clos la séance à 21 H 15.